



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

ACADEMIE DE LILLE

Compte financier 2018

**Annexe des comptes annuels
établie par l'agent comptable**

Sommaire

Préambule.....	4
I. Faits caractéristiques de l'exercice	5
II. Principes, règles et méthodes comptables	8
A. Comparabilité des comptes	8
1. Changement de méthodes comptables.....	8
2. Changements d'estimations comptables.....	8
3. Corrections d'erreurs	9
B. Principes et méthodes d'évaluation.....	10
1. Référentiel comptable.....	10
2. Système d'information budgétaire et comptable	11
3. TVA et secteurs d'activité.....	11
4. Les immobilisations incorporelles et corporelles	11
5. Les immobilisations financières	12
6. Les amortissements.....	12
7. Les financements externes de l'actif.....	13
8. Le rattachement des charges et des produits à l'exercice	13
9. Les opérations pour compte de tiers	15
III. Notes relatives au bilan	16
A. Le bilan synthétique	16
B. L'actif immobilisé	16
1. Les mouvements de l'année 2018.....	16
2. Situation au 31 décembre 2018.....	17
C. L'actif circulant	18
D. La trésorerie.....	20
E. Les fonds propres	20
F. Les provisions pour risques et charges.....	22
G. Les dettes non financières	23

IV. Notes relatives au compte de résultat	25
A. Les produits	25
1. Les produits sans contrepartie directe.....	26
2. Les produits avec contrepartie directe	27
3. Les autres produits	28
4. Les produits financiers.....	28
B. Les charges	29
1. Les charges de consommations, d’approvisionnement et de services extérieurs ...	30
2. La masse salariale	31
3. Les autres charges de fonctionnement	32
4. Les dotations aux amortissements, provisions, dépréciations et VNC des éléments d’actif cédés	33
5. Les charges financières.....	33
C. Le résultat patrimonial	33
D. La capacité d’autofinancement (CAF)	34
E. La variation du fonds de roulement.....	35
 V. Autres informations.....	 36
 VI. La structure financière.....	 38
A. Le fonds de roulement.....	38
B. Le besoin en fonds de roulement.....	39
C. La trésorerie.....	40
1. La détermination de la trésorerie	40
2. L’évolution de la trésorerie.....	41
D. Conclusion.....	42
 VII. Annexes	 43
 Page de signatures.....	 53

Préambule

L'Université d'Artois est soumise au régime budgétaire, financier et comptable défini aux articles R. 719-52 à R. 719-112 du Code de l'Education et, dans la mesure où il n'est pas dérogé à ce régime, aux dispositions des titres I et III du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP).

Elle exerce les Responsabilités et Compétences Elargies (RCE) depuis le 1er janvier 2011, en application des dispositions des articles 18 et 19 de la loi du 10 août 2007 relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (loi LRU).

Les comptes de l'Université sont certifiés par un commissaire aux comptes (CAC) depuis cette date.

En vertu de l'article 212 du décret GBCP, le compte financier est établi par l'agent comptable à la fin de chaque exercice, puis visé par le Président de l'université qui le soumet au vote du conseil d'administration, au plus tard soixante-quinze jours après la clôture de l'exercice.

L'article 211 du même décret prévoit que le compte financier soumis au vote du conseil d'administration est constitué des éléments suivants :

- 1- Les états des autorisations d'emploi et des autorisations budgétaires en exécution (tableaux 1 et 2);
- 2- Le tableau d'équilibre financier en exécution (tableau 4);
- 3- Les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret, à savoir :
 - Le bilan ;
 - Le compte de résultat ;
 - La présente « annexe des comptes annuels »;
 - L'état de l'évolution de la situation patrimoniale en exécution;
- 4- La balance des comptes des valeurs inactives.

Le compte financier est mis à disposition de la Cour des comptes, au plus tard le 30 avril.

Les données contenues dans l'annexe des comptes annuels sont exprimées en k€, sauf indication contraire.

I. Faits caractéristiques de l'exercice

Contrôle interne budgétaire et comptable

L'agence comptable et la direction des affaires financières ont mis en œuvre le premier plan d'action voté par le conseil d'administration lors de sa séance du 16 février 2018, les actions relatives au contrôle interne comptable portant sur le processus « Commande publique ».

Mission d'audit de la gestion fiscale de la TVA

Une mission d'audit portant sur la gestion des opérations de TVA au titre des années 2016 et 2017 a été confiée au cabinet Altra consulting.

Le rapport de mission préconise notamment de constituer trois secteurs d'activité distincts au sens de la TVA, afin d'appliquer un droit à déduction différent pour chaque catégorie de dépenses : dépenses affectées à la recherche valorisable (droit à déduction = 100 %), dépenses affectées à l'enseignement ou à la recherche non valorisable (aucun droit à déduction), et dépenses non affectées à une activité particulière, dites dépenses mixtes (application d'un coefficient de déduction, ou « prorata », calculé selon un prorata de recettes).

Le cabinet a estimé qu'une demande de remboursement de crédit de TVA au titre des deux années pouvait être présentée à l'administration fiscale, pour un montant de 495 964 € ; cette demande a été transmise au service des impôts compétent le 16 octobre 2018.

Dès que l'administration fiscale se sera prononcée sur cette demande :

- l'ensemble des recommandations du cabinet seront mises en œuvre (soit en 2019, selon toute vraisemblance), sous réserve que celles-ci aient été validées par la Direction Générale des Finances Publiques ;
- une nouvelle demande de remboursement portant sur les années 2018 et 2019 sera formulée.

Valorisation du patrimoine immobilier mis à disposition par l'Etat et certification des comptes

Le patrimoine immobilier (immeubles et terrains) mis à disposition par l'Etat a été comptabilisé en 2011, au vu d'une évaluation réalisée par un prestataire privé, en sous-traitance de France Domaine. Une seconde évaluation, effectuée par la Direction de l'Immobilier de l'Etat (D.I.E) en 2016, a mis en évidence des écarts entre les deux évaluations.

Les services de la Direction régionale des Finances Publiques du Nord et des Hauts-de-France et de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais ont été sollicités pour obtenir les informations et documents nécessaires à la détermination de la valeur comptable à retenir pour chaque terrain et chaque bâtiment contrôlé par l'Université.

A la clôture de l'exercice 2018, la quasi-totalité des manquants a pu être obtenue.

Les opérations comptables traduisant la valorisation des éléments d'actif et financements d'actif associés selon l'évaluation de la D.I.E devraient être comptabilisées en 2019.

Création d'une contribution de vie étudiante et de campus

L'article 3 du décret n°2018-564 du 30 juin 2018 relatif à la contribution prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation a institué une contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).

La CVEC est une taxe affectée dont les contributeurs sont les étudiants s'inscrivant à une formation initiale auprès des établissements mentionnés par l'article précité. Ses bénéficiaires sont les établissements mentionnés par ce même article L.841-5. La CVEC est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention dans les établissements de l'enseignement supérieur et les Crous. La contribution, d'un montant de 90€ pour l'année universitaire 2018-2019, est due par l'ensemble des étudiants et des futurs étudiants s'inscrivant dans une formation initiale dispensée par un établissement de l'enseignement supérieur à compter du 1er juillet 2018, à l'exception de celles inscrites à la préparation d'un brevet de technicien supérieur (BTS) dans un lycée public ou privé sous contrat.

La contribution n'est due qu'une seule fois par année universitaire, quel que soit le nombre d'inscriptions de la personne (dans un autre établissement ou au sein du même établissement).

Les contributions versées par les personnes assujetties sont collectées par les Crous ; elles font ensuite l'objet d'une répartition entre les établissements mentionnés à l'article D. 841-5 du code de l'éducation et les Crous.

Lors de son inscription à une formation initiale dispensée par un établissement d'enseignement supérieur, l'étudiant est soit redevable de la CVEC et règle les 90 € prévus par la loi, soit en est exonéré. Les Crous reversent en deux fois (trois fois exceptionnellement au titre de l'année 2018/2019) les montants dus aux établissements bénéficiaires, selon un barème fixé par décret, soit 41€ par étudiant inscrit ayant produit l'attestation de contribution.

Les reversements aux établissements bénéficiaires sont réalisés sur la base de l'attestation mentionnée par l'article D.841-6 du code de l'éducation, signée et transmise par leur Président au CROUS territorialement compétent.

En décembre 2018, l'Université d'Artois a reçu du CROUS Lille Nord-Pas-de-Calais un premier versement de 102 315,50 €, représentant 25 % du montant calculé sur la base des effectifs inscrits au 15 octobre 2018 (soit 9 982 étudiants); ce règlement a été comptabilisé en « avance » (compte 4419).

Un versement complémentaire, prévu par l'article 3 du décret n° 2018-564 du 30 juin 2018, sera effectué avant le 15 avril 2019.

Ce règlement sera également comptabilisé en « avance » ; il permettra à l'université d'Artois de recevoir à cette date une somme cumulée égale à 75% des droits à percevoir, sur la base des effectifs inscrits en formation initiale arrêté au 15 mars 2019.

Les modalités du dernier versement pour l'année universitaire 2018-2019 seront précisées ultérieurement.

Un produit à recevoir d'un montant de 163 705 €, déterminé selon la règle de répartition des droits d'inscription relatifs à la formation initiale (soit $9\,982 * 41 * 40\%$), a été comptabilisé au titre de l'exercice 2018.

Réforme du compte épargne-temps (CET)

L'arrêté ministériel du 28 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature modifie le seuil à partir duquel il est possible d'indemniser les jours épargnés sur le CET et revalorise les montants forfaitaires de 10€.

Depuis le 1er janvier 2019, les jours épargnés sur un CET peuvent faire l'objet d'une monétisation au-delà du 15ème jour (au-delà du 20ème jour jusqu'en 2018).

Ces nouvelles modalités concernent toute monétisation effectuée à partir du 1er janvier 2019, ce qui inclut les congés épargnés au titre de l'année 2018 et des années antérieures.

Coopération renforcée entre l'UA, l'UPJV et l'ULCO

Les universités d'Artois, de Picardie Jules Verne et du Littoral Côte d'Opale ont été lauréates de l'appel à projets « nouveaux cursus à l'Université » lancé dans le cadre du PIA 3, au titre de leur projet « Licence Compétences en Réseau » (LCeR).

L'objectif de ce projet est de refonder le modèle de la Licence, en adéquation avec l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence qui s'appliquera au 1er septembre 2019. Le cursus de la nouvelle licence projetée s'appuiera désormais sur l'acquisition et la capitalisation de blocs de compétences, la mobilisation de nouvelles stratégies d'apprentissage, la définition pour l'étudiant d'un parcours de réussite, un accompagnement individualisé, ainsi que la mise en réseau des ressources.

La « Licence Compétences en Réseau » s'adressera à une très large diversité de publics : lycéens, étudiants en formation initiale et apprenants en formation tout au long de la vie. Par sa construction à la fois cohérente et modulaire, la LCeR offrira le double avantage de demeurer diplômante (180 ECTS), et de pouvoir se présenter comme une somme de certifications (chaque certification pouvant être capitalisée) afin de faire monter ses publics en qualification.

Les trois universités bénéficieront d'un financement d'un montant total de 12,5 millions d'euros sur 10 années, via l'Agence Nationale de la Recherche, avec un premier versement pour l'université d'Artois qui devrait intervenir dès 2019.

II. Principes, règles et méthodes comptables

A. Comparabilité des comptes

La qualité des comptes est une exigence constitutionnelle¹ qui doit répondre notamment aux objectifs suivants :

- les comptes doivent être conformes aux règles et procédures en vigueur ;
- ils doivent être établis selon des méthodes permanentes dans le but d'assurer leur comparabilité, cette dernière s'appliquant aux états financiers d'entités différentes, ainsi qu'aux états financiers de la même entité dans le temps.

1. Changement de méthodes comptables

A compter de 2018, les règlements reçus de Formasup au titre de la formation continue sont comptabilisés en « avances », au compte 4191, et ne donnent lieu à comptabilisation d'un produit définitif qu'à l'issue de l'encaissement du solde, l'exercice suivant. Toutefois un produit à recevoir, correspondant au montant total des quatre avances attendues, est comptabilisé en fin d'année² ; ce changement de méthode comptable n'a pas d'impact sur le résultat patrimonial 2018.

L'année 2018 est caractérisée également par la mise en œuvre, pour la première fois, du rattachement des produits et ressources à l'exercice, s'agissant des contrats de recherche (cf. paragraphe II. B. 8). Comparativement à 2017, ce changement de méthode comptable induit une minoration du résultat patrimonial de 64 k€, d'une part, et un abondement des ressources du tableau de financement de 458 k€, d'autre part.

2. Changements d'estimations comptables

En 2017, les dépréciations des comptes clients ont été enregistrées par l'agent comptable, sur la base d'une hypothèse d'un risque d'impayé de 100 %, pour l'ensemble des créances comptabilisées en « créances douteuses ». Les modalités d'appréciation du risque évoluent à compter de 2018 (cf. paragraphe C.).

¹ Article 47-2 de la constitution

² Par mesure de prudence, le produit à recevoir est limité au montant de la recette prévue au budget prévisionnel si ce montant est inférieur au montant des avances attendues

3. Corrections d'erreurs

Une erreur est une omission ou une inexactitude des états financiers de l'organisme portant sur un ou des exercices. Elle est corrigée de manière rétrospective dans les états financiers de l'exercice au cours duquel elle a été découverte. Au titre de l'information comparative retraitée, l'exercice antérieur est présenté corrigé de cette erreur. Les corrections d'erreurs sur exercices clos et les effets rétrospectifs liés aux changements de méthodes ou d'estimations comptables sont exclus du résultat de l'exercice et comptabilisés *via* les comptes de report à nouveau du bilan d'ouverture (comptes 110 et 119).

Détail des corrections d'erreur comptabilisées en 2018 :

Nature de la correction	Sens	Compte	Montant de la correction
Projet ACCITE EOTP ACCIT0175RENDGT Part de la subvention revenant à l'université d'Artois au titre du solde perçu de la Fondation de Recherche pour l'Aéronautique et l'Espace en 2018	Débit	47181000	40 020,36
	Crédit	11000000	40 020,36
Projet ACCITE EOTP ACCIT0175RENDGT Part de la subvention revenant à l'université d'Artois au titre du deuxième acompte perçu de la Fondation de Recherche pour l'Aéronautique et l'Espace en 2015	Débit	44190000	50 709,98
	Crédit	11000000	50 709,98
Projet ACCITE EOTP ACCIT0175RENDGT Part de la subvention revenant aux partenaires au titre du deuxième acompte perçu de la Fondation de Recherche pour l'Aéronautique et l'Espace en 2015	Débit	44190000	134 980,00
	Crédit	11000000	134 980,00
Projet ACCITE EOTP ACCIT0175RENDGT Régularisation correction impact budgétaire du 11 décembre 2017 (fournisseur 93 université Paul Sabatier – compte 65780000 crédité à tort)	Débit	11000000	30 389,00
	Crédit	44190000	30 389,00
Régularisation de la TVA déductible au titre des années 2016 et 2017 suite à l'audit du cabinet Altra Consulting	Débit	44566100	495 963,81
	Crédit	11000000	495 963,81
Régularisation de frais de missions validés à tort en 2017 suite à une anomalie de Sifac	Débit	40110000	123,02
	Crédit	11000000	123,02

Nature de la correction	Sens	Compte	Montant de la correction
Réintégration de l'amortissement généré en 2017 au titre de l'immobilisation 110072 « Rayonnages local archives Douai » (service fait du 22/12/2017 annulé le 09/03/2018)	Débit	28135570	15,19
	Crédit	11000000	15,19
Réintégration de l'amortissement généré en 2017 au titre de l'immobilisation 109976 « microtomographe » (service fait du 30/11/2017 corrigé le 23/04/2018)	Débit	28154700	301,79
	Crédit	11000000	301,79
Régularisation des reprises au résultat de financements suite à rattachement à des immobilisations en 2018 de diverses subventions	Débit	13492000	5 223,15
	Débit	13496000	10 639,56
	Débit	13498000	6 076,84
	Crédit	11000000	21 939,55
Régularisation des amortissements du groupe d'immobilisation « mise en sûreté bâtiments menuiseries et contrôle d'accès » suite à la modification des dates de mise en service de celle-ci	Débit	11900000	5 037,17
	Crédit	28135570	5 037,17

B. Principes et méthodes d'évaluation

1. Référentiel comptable

Les comptes de l'Université d'Artois sont établis selon les normes comptables définies dans le recueil des normes comptables publié par arrêté du 23 novembre 2018 et l'instruction commune M9 portant réglementation financière et comptable applicable aux établissements publics nationaux. L'exercice comptable coïncide avec l'année civile (article R719-57 du Code de l'éducation). Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'établissement applique le nouveau plan de comptes issu de l'instruction commune.

2. Système d'information budgétaire et comptable

Depuis 2011, l'université d'Artois utilise le progiciel de gestion intégrée Sifac, adapté du logiciel SAP.

3. TVA et secteurs d'activité

L'Université collecte la TVA sur les ouvrages vendus dans le cadre de son activité d'activité d'éditeur (Artois Presse Université) ainsi que sur les prestations de service relevant de la recherche et de la valorisation.

L'Université déduit la TVA sur les charges relatives à l'activité d'éditeur, mais ne pratique aucune déduction sur les dépenses de recherche et sur les dépenses mixtes.

Un marché de prestation de service « d'optimisation fiscale » a été conclu fin 2017 par l'Université. A la suite de la remise du rapport de mission, l'établissement dispose désormais d'une méthodologie d'exercice du droit à déduction de la TVA.

Trois secteurs d'activité distincts, au sens de la déductibilité de l'impôt, seront constitués, vraisemblablement en 2020 :

- 1- dépenses affectées à la formation initiale et à la formation continue ;
- 2- dépenses affectées à la recherche valorisable.
- 3- dépenses relatives à des opérations relevant du secteur mixte (dépenses relevant à la fois des activités exonérées et imposées)

Une demande de remboursement de crédit de TVA a été déposée en octobre 2018 pour un montant de 477 177 €, constitutif d'une dette de 18 787 € au titre du troisième trimestre 2018 et d'une créance de 495 964 € au titre des années 2016 et 2017.

4. Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont des actifs identifiables non monétaires dont l'utilisation s'étend sur plus d'un exercice et ayant une valeur économique positive pour l'Université, cette valeur économique positive étant représentée par des avantages économiques futurs ou le potentiel de service attendu de l'utilisation du bien.

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Ce coût est constitué du prix d'achat, des droits et taxes non récupérables et, le cas échéant, des frais de livraison et de mise en service.

Tout bien répondant à la définition d'une immobilisation et dont le coût unitaire est supérieur à 800 € hors taxe déductible, est inscrit à l'actif (cf. délibération du conseil d'administration du 10 juillet 2009).

Il est souligné que l'état de l'actif de l'agent comptable, concorde parfaitement avec la comptabilité générale et que l'Université met en œuvre une procédure de réconciliation périodique entre l'état de l'actif et l'inventaire physique de l'ordonnateur, pour les biens inscrits à l'actif immobilisé.

Le parc immobilier est suivi par composant depuis le 1er janvier 2011.

Les bâtiments ont été répartis en catégories selon les caractéristiques suivantes :

A : structure et couverture standard / bâtiment non scientifique

B : structure et couverture avec verrière et murs rideaux/ bâtiment non scientifique

C : structure et couverture standard / bâtiment scientifique

D : structure et couverture avec verrière et murs rideaux / bâtiment scientifique

5. Les immobilisations financières

Les immobilisations financières sont des actifs identifiables monétaires ; elles sont comptabilisées à leur coût historique. Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition y compris les honoraires et frais d'actes liés à l'acquisition des titres. La valeur d'inventaire des immobilisations financières est déterminée à chaque clôture d'exercice et une dépréciation est constatée si la valeur actualisée est inférieure à la valeur comptable.

6. Les amortissements

L'amortissement est pratiqué selon le mode linéaire au *prorata-temporis*, à compter de la date de mise en service des biens.

Le plan d'amortissement propre à chaque catégorie d'actif ci-dessous a été adopté par le Conseil d'administration lors de sa séance du 13 février 2015, selon les modalités définies en **Annexe III**.

Les cadences d'amortissement demeurent néanmoins indicatives ; elles peuvent être modifiées, au cas par cas et sur justification, afin de traduire au mieux la durée d'utilisation spécifique d'un actif.

Ainsi, par délibération du 24 novembre 2017, le Conseil d'administration a fixé la durée d'amortissement d'un spectromètre de masse pour le laboratoire LBHE à 3 ans.

7. Les financements externes de l'actif

L'établissement a mis en œuvre les dispositions de l'instruction du 18 décembre 2012 relative à la comptabilisation des financements externes de l'actif. Les financements rattachés à des actifs sont principalement composés de la valeur des biens dévolus et des biens mis à disposition, ainsi que des subventions d'investissement destinées à financer des opérations d'investissement. Ces financements sont rattachés à des actifs clairement identifiés et repris au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'ils financent.

8. Le rattachement des charges et des produits à l'exercice

En vertu du principe général d'indépendance des exercices, les charges et produits sont rattachés à l'exercice au cours duquel leur fait générateur est né (charges) ou droits ont été acquis (produits).

Les droits d'inscription

Les droits d'inscriptions perçus au titre d'une année universitaire sont répartis à hauteur de 4/10èmes sur l'exercice civil qui s'achève (septembre à décembre) et 6/10èmes sur l'exercice suivant.

Les contrats de recherche pluriannuels

L'université comptabilise le chiffre d'affaires de ses contrats de recherche pluriannuels conformément aux prescriptions de l'instruction du 6 décembre 2013 de la Direction générale des finances publiques (DGFIP).

L'université n'applique pas la méthode à l'avancement décrite dans cette instruction, car l'utilisation de la méthode à l'avancement nécessite un suivi, par contrat, des produits et coûts imputables à chaque contrat, issu de la tenue d'une comptabilité analytique. En l'absence de tenue d'une comptabilité analytique, un résultat fiable à terminaison par contrat ne peut être déterminé. Le principe de prudence conduit à ne constater aucun bénéfice et les contrats sont considérés avec un résultat prévisionnel nul, y compris pour les contrats financés par une subvention.

Les charges ayant concouru à l'exécution de chaque contrat au cours de l'exercice sont donc compensées par l'enregistrement de produits limité au montant de celles-ci.

A la clôture de l'exercice, un recensement des opérations comptabilisés au titre des contrats signés depuis le 1^{er} janvier 2017 est réalisé, en croisant les données issues des logiciels Sifac et Sacha.

Selon le cas, un produit à recevoir ou un produit constaté d'avance est comptabilisé, de telle sorte que le montant cumulé des produits depuis le 1^{er} janvier 2017 coïncide avec le montant cumulé des charges depuis cette date.

Charges à payer et provisions relatives aux passifs sociaux

Les passifs sociaux constituent des engagements financiers pris par l'université à l'égard de ses personnels, dont le dénouement interviendra sur un autre exercice.

L'instruction du 27 novembre 2013 de la DGFIP précise les modalités de comptabilisation à la date de clôture des droits à congés, du compte épargne-temps, des heures supplémentaires et complémentaires, à savoir, selon le cas, charge à payer ou provision pour charge.

- **Droits à congés :**

A ce titre, l'Université comptabilise une **charge à payer** pour l'ensemble des catégories de personnel.

Les droits à congés et droits RTT pour les personnels de l'établissement sont de 56,06 jours au total.

Les charges à payer au titre des congés payés non pris au 31/12/2018 ont été calculées agent par agent, pour les personnels BIATSS, en prenant en compte les droits à congés et droits RTT à consommer du 1^{er} septembre au 31 décembre (soit 18,68 jours), desquels on soustrait les droits consommés sur la même période. Le solde obtenu est multiplié par le coût journalier brut chargé.

Conformément aux dispositions de l'instruction, par dérogation, en l'absence de suivi des droits à congés et dans la mesure où aucune évaluation fiable ne peut être réalisée, aucune charge à payer n'est comptabilisée pour ce qui concerne les enseignants et enseignants-chercheurs.

- **Les heures complémentaires et les vacances d'enseignement :**

Ces charges qui sont dues au titre d'une année universitaire sont rattachées à hauteur de 4/10èmes sur l'exercice civil qui s'achève (septembre à décembre) et 6/10èmes sur l'exercice suivant.

Elles donnent lieu à la comptabilisation d'une **charge à payer**, conformément aux dispositions de l'instruction comptable précitée.

L'évaluation de la charge, est réalisée à partir du plan de charge prévisionnel, lui-même élaboré à partir des maquettes pédagogiques approuvées par le ministère.

Concernant les vacances, s'agissant de personnels extérieurs à l'établissement, la charge est estimée au vu du recensement du nombre d'heures complémentaires correspondant à des services faits d'enseignement n'ayant pas donné lieu à paiement avant le 31 décembre.

- **Les congés payés non pris et les jours épargnés sur compte épargne temps (CET) :**

Pour l'exercice achevé, la date d'option a été fixée au 31 octobre 2018. Pour ce qui concerne les jours inscrits ou maintenus sur CET, les **provisions pour charges** ont été évaluées, agent par agent, sur la base du produit du coût moyen journalier de l'agent.

Les jours « monétisables » et les jours intégrés à la RAFP sont évalués en charges à payer pour le nombre de jours multiplié par les valeurs forfaitaires brutes suivantes : pour un agent cadre A : 135 €, pour un cadre B : 90 € et pour un cadre C : 75 €.

Ces trois catégories de passifs sociaux sont soumises aux charges sociales.

9. Les opérations pour compte de tiers

Depuis le 1er janvier 2017, l'université applique les nouvelles modalités de comptabilisation des « opérations pour compte de tiers » induites par la mise en œuvre de l'instruction comptable commune et la circulaire budgétaire, au sein desquelles figurent notamment les dispositifs d'intervention pour compte de tiers. Ceux-ci correspondent aux versements de l'État, de l'Union Européenne ou d'une autre entité, au profit de l'université, qui les redistribue, sans marge d'appréciation, au bénéficiaire final de la mesure d'aide.

Dit autrement, l'université est un intermédiaire dans le dispositif d'intervention qu'il met en œuvre au profit de tiers.

Pour que l'opération entre dans la catégorie des dispositifs pour compte de tiers, trois critères cumulatifs doivent être remplis :

- trois intervenants prennent part au dispositif : le tiers financeur (État, Union Européenne etc.), l'université et le bénéficiaire final ;
- l'université ne dispose d'aucune autonomie dans la prise de décision ;
- le financement du dispositif n'est pas assuré par l'université, mais par les tiers financeurs.

Ces opérations sont enregistrées dans des comptes dédiés de la classe 4. L'absence de marge de manœuvre de l'Université sur ces opérations quant à la redistribution des fonds justifie l'exclusion de celles-ci du périmètre du compte de résultat: elles n'ont aucun impact sur le résultat patrimonial.

III. Notes relatives au bilan

A. Le bilan synthétique

En k€

ACTIF	2018	2017	PASSIF	2018	2017
% total actif	75,2%	77,6%	% total passif	89,8%	91,0%
Actif net immobilisé	96 606	96 676	Fonds propres	115 340	113 323
% total actif	5,6%	3,3%	% total passif	0,4%	0,6%
Actif net circulant	7 235	4 097	Provisions pour risques et charges	578	749
% total actif	19,2%	19,1%	% total passif	9,8%	8,4%
Trésorerie	24 623	23 736	Dettes non financières	12 546	10 437
Total général	128 464	124 509	Total général	128 464	124 509

La structure du bilan est solide ; la prédominance des capitaux permanents assure le financement des investissements et de l'activité, et contribue au maintien d'un bon niveau de trésorerie.

B. L'actif immobilisé

Cf. **Annexe VII et Annexe II**

1. Les mouvements de l'année 2018

Les acquisitions d'immobilisations réalisées en 2018 s'élèvent à 6 356 k€ (contre 3 758 k€ en 2017), selon détail ci-après :

- immobilisations incorporelles : 40 k€ ;
- immobilisations corporelles : 6 316 k€.

Parmi les immobilisations corporelles, il est noté en particulier les acquisitions suivantes :

- acquisition d'un spectromètre de masse pour le laboratoire LBHE : 653 k € (compte 21547) ;
- travaux de restructuration de l'IUT de Béthune : 1 172 k€ (compte 2313) ;
- travaux de réfection des façades du bâtiment A de la FSA : 448 k€ (compte 2313) ;

Le montant des « Immobilisations en cours – constructions » enregistrées au compte 2313 s'élève à 2 326 k€ ; il est formé en majeure partie des opérations « réfection des façades de la FSA », à hauteur de 473 k€, et restructuration de l'IUT de Béthune, pour 1 608 k€. L'immobilisation en cours « contrôle d'accès des sites » a été mise en service en 2018 (704 k€ au compte 21357).

Des sorties de l'actif ont été enregistrées pour un montant total de 1 337 k€, au titre de la réforme de biens réformés, hors d'usage ou encore cédé à titre gratuit à des personnels de l'université³. Ces opérations n'ont pas eu d'impact sur résultat patrimonial de l'exercice.

2. Situation au 31 décembre 2018

Au 31 décembre 2018, la valeur brute des immobilisations de l'Université est de 152 389 k€ ; après déduction des amortissements et dépréciations des immobilisations financières, la valeur nette des immobilisations s'établit à 96 606 k€.

L'actif net immobilisé représente 75 % de l'actif net total. Il correspond en quasi-totalité aux biens immobiliers et mobiliers dont dispose l'Université pour exercer son activité : terrains, bâtiments, matériels, installations techniques, mobilier etc.

Les actifs mis à disposition par l'État (terrains, bâtiments et aménagements/agencements afférents) représentent 88% de l'actif net immobilisé. Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à 55 706 k€ ; ils représentent 37 % du montant de l'actif brut immobilisé.

Le taux de vétusté⁴, des installations techniques, matériels technique et outillage (comptes 215), d'une part, et des autres matériels et mobilier (comptes 218), d'autre part, ressort respectivement à 66 % et 74%.

La valeur des immobilisations financières correspond à une participation de l'Université dans le capital de la SAS IFMAS, acquise selon le calendrier et les modalités suivantes :

- En 2013 participation de 2 500 € (500 actions de 5 €) ;
- En 2014 participation de 37 500 € (7 500 actions de 5 €) ;
- En 2015 participation de 18 630 € (3 726 actions de 5 €) ;
- En 2016 participation de 18 370 € (3 674 actions de 5 €).

³ Matériel informatique pour ce qui concerne les cessions à titre gratuit

⁴ Ce taux s'obtient en rapportant le montant des amortissements à la valeur brute des immobilisations. Plus ce taux est important, plus il traduit un vieillissement des actifs immobilisés. Lorsque le taux atteint 100 %, les actifs sont réputés avoir achevé leur vie, sous l'angle économique.

Au 31 décembre 2018, l'Université détient 15 400 actions représentant **2.5 %** du capital de la société. Il est rappelé que le montant de cette participation a pu être financé intégralement par une subvention de l'Agence Nationale de la Recherche perçue en 2014. La société IFMAS ayant été placée en liquidation judiciaire par jugement du tribunal de commerce de Lille en date du 19 mars 2018, une provision pour dépréciation des immobilisations financières a été constituée pour le montant intégral de la participation.

C. L'actif circulant

Cf. Annexe VI

L'actif circulant est constitué avant tout par les créances clients et comptes rattachés et les créances sur les entités publiques. Le montant brut des créances clients et comptes rattachés s'élève à 5 443 k€, dont 4 382 k€ de créances relatives à des produits et ressources à recevoir comptabilisés au compte 4181, les produits et ressources dont les droits au profit de l'établissement sont nés au plus tard le 31 décembre de l'année, devant être rattachés à l'exercice en cours.

Comparativement à l'année 2017, l'augmentation du poste « créances clients et comptes rattachés » (soit + 2 660 k€) s'explique avant tout par la progression du poste « clients – factures à établir - compte 4181 » (3 017 k€).

Cette progression est due essentiellement aux éléments suivants :

- taxe d'apprentissage : + 121 k€, aucun produit à recevoir ou financement à recevoir n'ayant été comptabilisé à ce poste en 2017 ;
- subventions Formasup (formation continue - cf. paragraphe II A 1) : 1 957 k€;
- contrats de recherche : + 776 k€, aucun produit à recevoir ou financement à recevoir n'ayant été comptabilisé à ce titre en 2017.

La durée moyenne du crédit clients⁵ passe de 122 jours en 2017 à 106 jours en 2018.

Les autres créances d'exploitation sont formées, pour leur majeure partie, par des créances de subvention sur les entités publiques (2 273 k€), par la créance sur l'Etat au titre de loi TEPA (620 k€) et par la créance de CVEC due au titre de 2018 (164 k€).

⁵ La durée moyenne du crédit clients est le résultat du produit du montant des créances clients (hors créances de taxe d'apprentissage et créances de subventions) multiplié par 360 (jours) et divisé par le chiffre d'affaires (produits des comptes 70) TTC. Le montant des créances clients 2017 a été minoré du montant des produits à recevoir du Conseil régional, soit 857 k€

Une dépréciation pour créance douteuse est constituée lorsqu'un risque potentiel de non recouvrement est avéré. Ainsi, dès lors qu'elles ont donné lieu à une mise en demeure de payer infructueuse, les créances de l'Université sont comptabilisées en créances « clients douteux ou litigieux » et donnent lieu à la comptabilisation d'une dépréciation pour leur montant HT. La dépréciation d'une créance est évaluée par l'agent comptable, selon la règle suivante :

Ancienneté de la créance inférieure à 1 an :	50%
Ancienneté supérieure ou égale à un an :	100%
Créance déclarée au passif d'une procédure de redressement ou liquidation judiciaire :	100%
Créance admise à un plan de redressement ou d'apurement dans le cadre d'une procédure d'apurement collectif du passif :	50%

Au 31 décembre 2018, le montant de ces créances s'élève à 118 k€ TTC; il est provisionné à concurrence de 106 k€ (cf. **Annexe I.**).

Pour information, au regard de l'ancienneté de la créance sur l'Etat au titre de la loi TEPA (compte 4432), une dépréciation a été constituée à concurrence de 619 320 € (341 715 € au titre des rémunérations 2011 et 277 605 € au titre des rémunérations de 2012).

Le montant total des admissions en non-valeur et remises gracieuses de créances accordées en 2018 figure en Annexe VII.

Les charges constatées d'avance

Il s'agit des charges qui ont été comptabilisées en 2018 mais qui doivent être rattachées aux années 2019 et postérieures. Ces charges, qui figurent au bilan au compte 486 pour un montant voisin de 29 k€, sont formées pour moitié de redevances pour concessions, brevets et licences.

Les stocks et en-cours

L'Université ne tenant pas de comptabilité de stocks, aucune créance n'est comptabilisée à ce titre.

D. La trésorerie

La trésorerie s'élève à 24 623 k€ au 31 décembre 2018 ; elle permet de faire face aux dettes inscrites au passif et, en particulier, à celles qui doivent être payées au début de l'année 2019.

La trésorerie est constituée en quasi-totalité des disponibilités sur le compte de dépôt de fonds au Trésor (soit 24 605 k€).

L'Université d'Artois est tenue de déposer ses fonds au Trésor conformément à l'article 47 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. L'article 197 du même décret stipule que les fonds déposés au Trésor ne bénéficient d'aucune rémunération ; les fonds de l'Université d'Artois ne sont donc pas placés.

E. Les fonds propres

Les fonds propres sont constitués par les dotations et mises à disposition de l'Etat, les financements externes de l'actif, les réserves, le report à nouveau et le résultat patrimonial de l'exercice ; ils représentent 90 % du passif et couvrent la totalité de l'actif net immobilisé.

Tableau de variation des fonds propres

En €

Compte	Libellé	Montant au 31/12/2017	Augmentation	Diminution	Correction d'erreur	Reclassement	Montant au 31/12/2018
101	Financements (Etat) non rattachés à des actifs déterminés						
104	Financements (Etat) rattachés à des actifs déterminés	73 516 333		-3 191 303			70 325 030
131	Financement de l'actif par des tiers (autres) non rattachés (nets)		577 287				577 287
134	Financement de l'actif par des tiers (autres) rattachés (nets)	505 541	1 005 411	-205 328	-21 940		1 283 684
1068	Réserves	49 244 451					49 244 451
110	Report à nouveau (solde créditeur)	1 083 353		-1 083 353	713 665		713 665
119	Report à nouveau (solde débiteur)	-8 843 988	-1 099 060		-5 037		-9 948 085
12	Résultat de l'exercice	-2 182 413	5 326 538				3 144 125
	Total	113 323 277	5 810 176	-4 479 984	686 688		115 340 157

Les réserves

Les réserves représentent le montant cumulé des résultats patrimoniaux des exercices précédents qui n'ont pas été maintenus en report à nouveau. Le résultat patrimonial 2017 de (-) 2 182 413,59 € a été affecté au report à nouveau, conformément à la décision du conseil d'administration du 16 mars 2018. Les réserves s'élèvent à 49 244 k€ au 31 décembre 2018⁶.

Le report à nouveau correspond à la fraction des résultats patrimoniaux des exercices précédents qui reste en attente d'affectation par le Conseil d'administration. Les corrections d'erreur qui affectent le report à nouveau (crédeur ou débiteur) en 2018 sont décrites dans le paragraphe réservé à cet effet (paragraphe II. A. 3.).

Les financements externes de l'actif

Cf. **Annexe V**

L'université bénéficie de financements correspondant à :

- des financements en nature représentant la contrepartie de biens mis à disposition ou remis en pleine propriété ;
- des financements en espèces et destinés à l'acquisition, la production ou le maintien dans le patrimoine d'actifs incorporels et corporels.

Ces financements sont qualifiés de « financements externes de l'actif ».

1-Financements reçus de l'Etat (comptes 101 et 104):

L'Université n'a reçu aucun financement de l'actif de la part de l'Etat en 2018.

Au 31/12/2018, les financements de l'actif reçus de l'Etat depuis la création de l'Université correspondent en quasi-totalité à la contrepartie du patrimoine immobilier mis à disposition par l'Etat et comptabilisé en 2011.

La diminution de 3 191 k€ observée en 2018 au compte 104 correspond à la reprise de financements au compte de résultat évoquée *supra*).

⁶ Les réserves ne correspondent pas à une « épargne » mobilisable. Elles participent au calcul du fonds de roulement net global.

2- Financements reçus des tiers autres que l'Etat (comptes 131 et 134):

Le montant total des financements de l'actif comptabilisés durant l'exercice 2018 s'élève à 1 583 k€, selon détail ci-après :

- Taxe d'apprentissage (compte 1318) : 119 k€ (cf. paragraphe IV. A. 1.);
- Financements à recevoir sur contrats de recherche (compte 1318) : 458 k€ ;
- Région (compte 13412) : 231 k€, dont 213 k€ au titre du projet SMART (laboratoire LBHE) ;
- Union Européenne (compte 13416) : 370 k€ dont 327 k€ au titre du projet SMART.
- Taxe d'apprentissage (compte 13418) : 405 k€ (cf. paragraphe IV. A. 1.).

F. Les provisions pour risques et charges

Cf. Annexe I

Une provision pour risques et charges est comptabilisée dès l'instant que naît une obligation de l'établissement à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain que celle-ci provoquera une sortie de ressources au profit du tiers sans contrepartie attendue de celui-ci.

L'inscription au passif en provision et non en charge se justifie par le fait que l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon définitive.

L'évaluation de la provision est faite sur la base de la meilleure évaluation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Au 31 décembre 2018, le montant total des provisions pour risques et charges s'élève à 578 k€. Ces provisions ont été constituées en majeure partie pour des passifs sociaux (droits relatifs à des jours épargnés et « monétisés » sur un compte épargne-temps » et droits intégrés à la retraite additionnelle de la fonction publique (RAPF) : 399 k€, droits correspondant à des allocations de retour à l'emploi : 160 k€).

Des dépréciations des éléments d'actif sont enregistrées au titre des immobilisations financières à hauteur de 77 k€ (créance IFMAS) et au titre des dépréciations des comptes de clients (725 k€).

G. Les dettes non financières

Les dettes non financières sont formées principalement des dettes fournisseurs, des dettes fiscales et sociales, des avances reçues et des produits constatés d'avance (Cf. **Annexe VI**).

Les dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 3 341 k€, dont 3 080 k€ au titre des factures non parvenues à la clôture de l'exercice. Sont rattachées à l'exercice les charges et immobilisations dès lors que le service fait conforme à l'engagement juridique (commande, contrat etc.) est intervenu au plus tard le 31 décembre de l'exercice. Sous l'effet, notamment, de la hausse du volume des factures non parvenues (soit 374 k€), la durée moyenne du crédit fournisseurs⁷ passe de 56 jours en 2017 à 74 jours en 2018.

Les dettes fiscales et sociales

Ces dettes s'établissent à 4 586 k€ ; elles correspondent en majeure partie à des passifs sociaux. Des « charges à payer à comptabiliser » (CAPAC) ont ainsi été enregistrées pour un montant total de 4 531 k€, au titre

- de la totalité des droits acquis sur congés payés : à hauteur de 1 417 k€ ;
- des comptes épargne-temps monétisés : pour 45 k€ ;
- des autres passifs sociaux : à concurrence de 3 068 K€, dont 2 673 k€ au titre des heures complémentaires (années universitaires 2018/2019 et antérieures).

Les avances et acomptes reçus

Ces dettes correspondent à des avances versées par des clients ou par des entités publiques, dans le cadre de dispositions contractuelles ou légales ; elles s'établissent à 2 213 k€ au 31 décembre 2018, dont :

- Formasup : 1 466 k€ ;
- Queen Mary University of London : 348 k€ ;
- Région Hauts-de-France : 109 k€ ;
- CROUS Lille Nord-Pas-de-Calais (CVEC) : 102 k€

⁷ La durée moyenne du crédit fournisseurs est le résultat du calcul suivant : montant des dettes fournisseurs (montant des comptes 4011, 4017, 4081 et 4091) multiplié par 360 (jours) et divisé par le montant des consommations en provenance des tiers (charges des comptes 60, 61 et 62) TTC. Ce ratio est à distinguer du délai global de paiement.

Les dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers

Les dettes contractées au titre des opérations pour compte de tiers (cf. paragraphe II. B. 9.) s'élèvent à 403 k€, selon détail ci-après :

- aides à la mobilité géographique : 122 k€
- bourses ERASMUS+ : 281 k€

Les autres dettes non financières correspondent aux opérations en attente d'une affectation en produits ou d'un remboursement ; elles s'établissent à 776 k€.

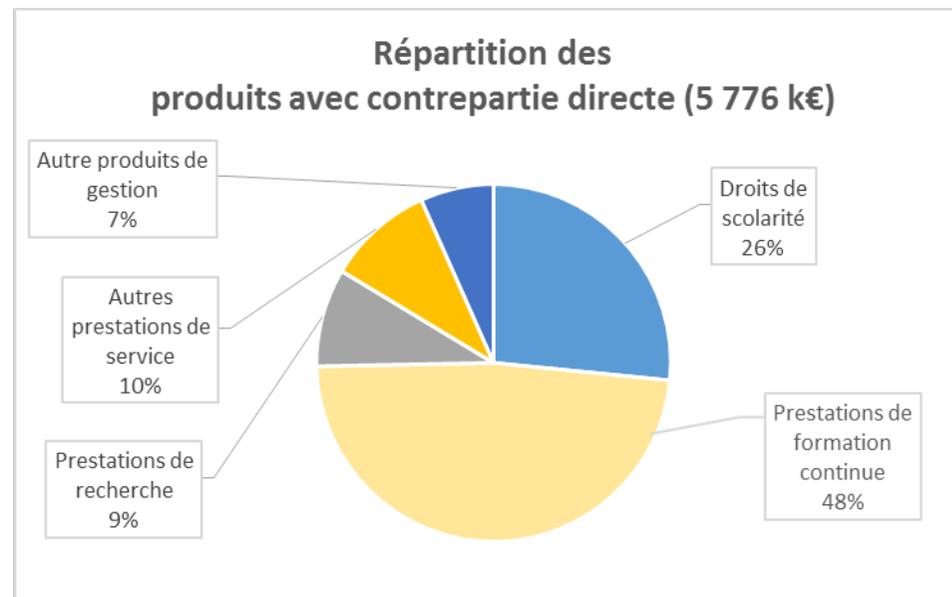
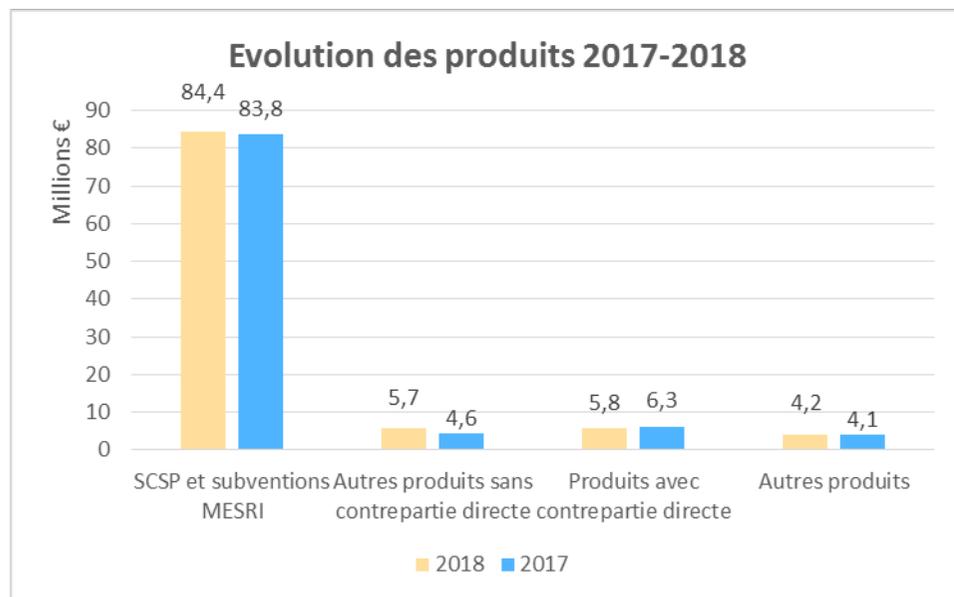
Les produits constatés d'avance

Ces produits, dont le montant s'élève à 1 229 k€ correspondent des produits comptabilisés en 2018, mais qui se rapportent au moins pour partie à l'exercice 2019, voire aux exercices suivants. Ce montant se répartit de la manière suivante :

- fraction des droits d'inscription comptabilisés au titre de l'année universitaire 2018/2019, (soit 6/10èmes des droits) : 847 k€
- produits ou ressources relatifs à des contrats de recherche pluriannuels : 382 k€

IV. Notes relatives au compte de résultat

A. Les produits



Les produits sont formés :

- des produits sans contrepartie directe ;
- des produits avec contrepartie directe ;
- des autres produits ;
- des produits financiers.

Les produits et produits décaissables⁸ progressent de 1% en 2018; ils s'établissent respectivement à 100 130 k€ et 95 961 k€. Le surplus de produits enregistré (soit 1 394 k€) s'explique principalement par l'évolution à la hausse des subventions, en particulier la SCSP (682 k€) et les subventions versées par FORMASUP au titre de la formation continue (565 K€).

⁸ Les produits encaissables correspondent à la différence entre les produits de fonctionnement et les autres produits.

1. Les produits sans contrepartie directe

Ces produits sont constitués par les subventions de fonctionnement, les dons et legs et les produits de la fiscalité affectée, ces derniers produits incluant la taxe d'apprentissage et la CVEC.

Les produits sans contrepartie directe progressent de 1 % en 2018, soit 1 856 k€ en valeur.

Subventions

La subvention pour charges de service public (SCSP) encaissée par l'Université en 2018 enregistre une hausse en valeur de 965 k€, pour atteindre 84 512 k€⁹ Elle représente 85 % du total des produits et 89 % des produits encaissables.

Le montant des subventions hors subventions du MESRI s'élève à 4 152 k€ (contre 4 234 k€ en 2017).

Les subventions de fonctionnement dont le montant est supérieur à 50 k€ sont décrites ci-après :

- Agence nationale de la recherche : 50 k€ (projet CNS Antidote – laboratoire LBHE)
- Région Hauts-de-France :
 - 124 k€ : convention de subvention de l'action contrats étudiants 2017/2018
 - 1 969 k€ : au titre de la formation continue
- Union européenne :
 - Agence Europe Education Formation : 78 k€ (convention de mobilité de l'enseignement supérieur Erasmus)
 - Université de Bern Ubern : 57 k€ (projet BTRAIN - financement UE H2020 – laboratoire LBHE)
 - FEDER : 65 K€ (convention Hubhouse 2017-2018 – programme opérationnel FEDER 2014-2020)
 - FEDER : 106 k€ (projet Alibiotech CPER/FEDER – programmation 2016)
- Divers organismes internationaux :
 - 50 k€ - The Confucius institute Headquarters

⁹ Le montant de 84 441 k€ du poste « Subventions pour charges de service public » inscrit au compte de résultat correspond au montant de la SCSP (84 512 k€), majoré du montant de diverses subventions du MESRI (12 k€) et minoré du montant d'un produit constaté d'avance enregistré au titre du projet CPER CE2I 2017 (83 k€).

- Autres subventions :
Formasup : 2 133 k€ (formation continue)

Taxe d'apprentissage

La taxe d'apprentissage constitue la deuxième composante principale des produits sans contrepartie directe.

Le produit enregistré au titre de cette taxe baisse de 6 % entre 2017 et 2018, pour s'établir à 306 k€. Cependant une partie des encaissements de la taxe d'apprentissage a donné lieu à comptabilisation de ressources d'investissement, au compte 1318 (subvention à recevoir) et au compte 13418. En effet, en vertu des normes comptables, les recettes de taxe d'apprentissage sont affectées au financement des dépenses de formation professionnelle. Les produits de taxe d'apprentissage inscrits au compte 7481 financent donc des charges de fonctionnement, alors que les ressources enregistrées aux comptes 1318 et 13418 financent des immobilisations. Au final, le montant total des ressources et produits de taxe d'apprentissage s'élève à 830 k€ en 2018, en progression de 13 % par rapport à 2017.

Taxes affectées

Un produit à recevoir de 164 k€ a été enregistré au titre de la CVEC (cf. paragraphe I.).

2. Les produits avec contrepartie directe

Ces produits sont constitués des produits de ventes de biens et de prestations de services (*ie* du chiffre d'affaires), des produits de cessions d'éléments d'actif et des autres produits de gestion ; ils diminuent de 8 % en 2018.

Produits de chiffre d'affaires¹⁰

Ces produits baissent de 3 % en 2018 ; il est noté en particulier les évolutions suivantes :

Droits d'inscription : le produit des droits d'inscription (1 534 k€), progresse de 104 k€, malgré la baisse du tarif des droits nationaux issue de la création de la CVEC. Cette évolution favorable est due à la progression du nombre d'étudiants (11 721 au 15/01/2019, avant validation par le MESRI, contre 11 529 au 15/01/2018) et des droits afférents aux diplômes universitaires. Au sein de la SCSP, le montant de la compensation des exonérations de droits pour les étudiants boursiers est de 956 K€, dont 47 k€ au titre de l'année universitaire 2016/2017¹¹.

¹⁰ Les produits de chiffre d'affaires correspondent aux produits comptabilisés dans les subdivisions du compte 70 « ventes de biens ou de prestations de services »

¹¹ Les étudiants boursiers représentaient 41 % des effectifs pour l'année universitaire 2017/2018

Formation continue : en lien direct avec la progression du volume d'activité des services de formation continue, le montant des prestations de formation continue croît de 10 % (soit 269 k€), pour atteindre 2 779 k€.

Validation des acquis de l'expérience (VAE) : le produit des VAE baisse de 7 %, pour s'établir à 139 k€.

Prestations de recherche : le montant des prestations de recherche (513 k€) est en repli 27 % ; cette évolution s'explique à la fois par la comptabilisation en 2017, sans correspondance en 2018, de produits liés à la convention d'accueil de post-doctorants conclue avec la société IFMAS (56 k€) et par la mise en œuvre, pour la première fois en 2018, de rattachement des produits à l'exercice (112 k€) pour les contrats de recherche (cf. paragraphe II. A. 1.).

Mise à disposition de personnel facturée : le produit des mises à disposition de personnel, s'élève à 226 k€, en baisse de moitié par rapport à 2017, en raison, d'une part de la baisse du nombre de conventions de mise à disposition et, d'autre part, de la disparition en 2018 de la facturation d'heures d'enseignement pour l'IFSI (soit - 98 k€).

Autres produits de gestion : ces produits régressent de 8 %, pour s'établir à 287k€.

3. Les autres produits

Les produits comptabilisés aux subdivisions des comptes 78 sont formés des reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et financements rattachés à un actif. Ces produits sont quasi-stables par rapport à 2017.

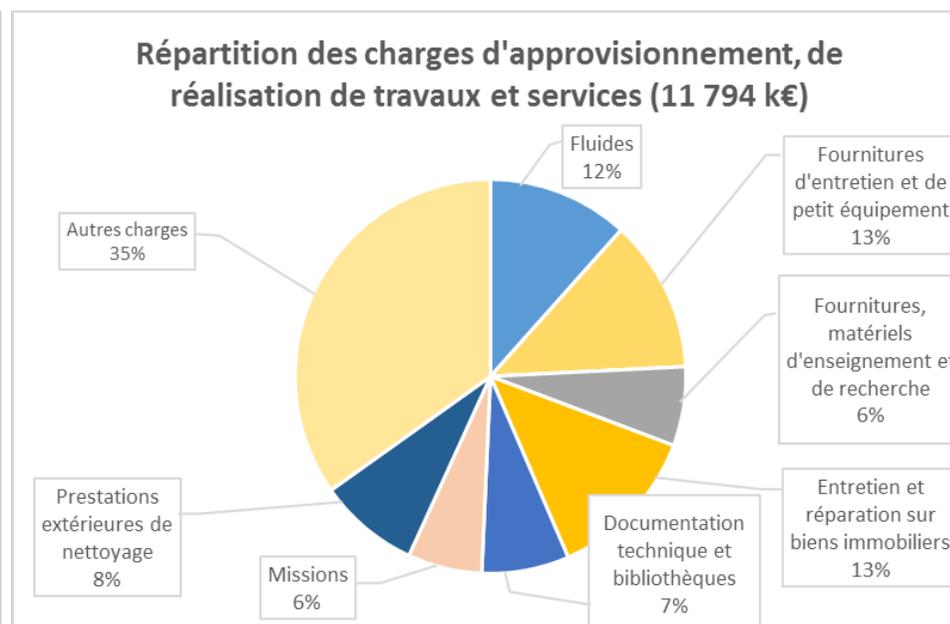
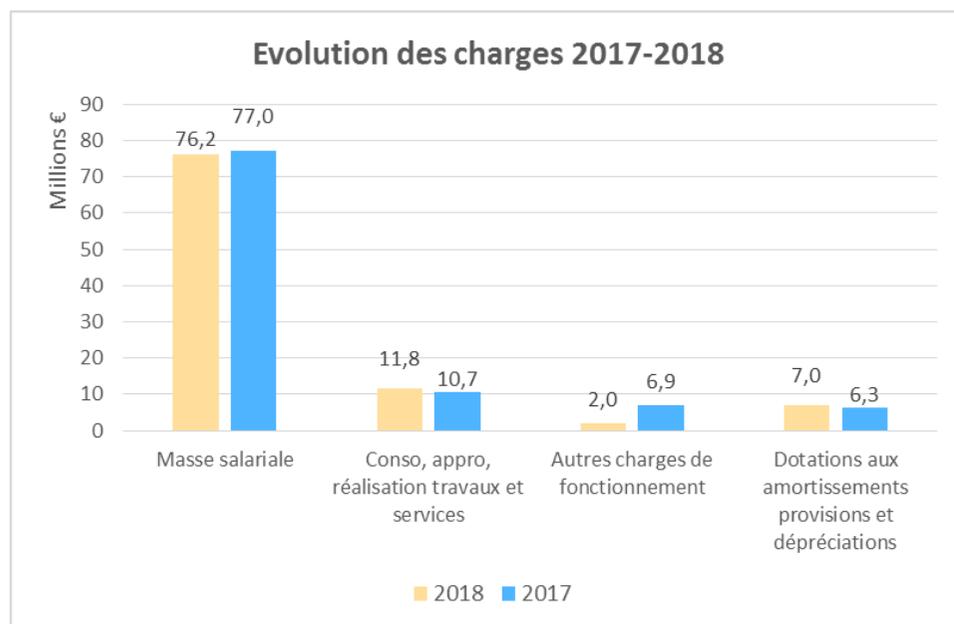
Les reprises sur provisions suivantes ont été comptabilisées en 2018 :

- 365 k€ au titre des droits « monétisables » sur compte épargne-temps (provision 2017)
- 384 k€ au titre des allocations de retour à l'emploi (provision 2017)

4. Les produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à moins de 1 k€ ; ils correspondent à des écarts positifs de change.

B. Les charges



Les charges sont constituées :

- des consommations, approvisionnements et services extérieurs ;
- des charges de masse salariale ;
- des autres charges de fonctionnement ;
- des dotations aux amortissements, provisions et dépréciations ;
- des charges financières

Les charges sont en repli de 4% entre 2017 et 2018, pour s'établir à 96 986 k€ ; les charges décaissables (89 978 k€) régressent dans la même proportion.

L'écart constaté, soit (-) 3 932 k€, s'explique en grande partie par la participation versée à la COMUE Lille Nord de France en 2017 (4 565 k€), sans correspondance en 2018.

1. Les charges de consommations, d'approvisionnement et de services extérieurs

Les charges de consommations, d'approvisionnement et de services extérieurs (charges des comptes 60, 61 et 62) enregistrent une hausse de 9 %.

L'évolution constatée est due pour moitié à la progression des charges d'entretien et de réparations sur biens immobiliers.

Il convient de souligner les évolutions particulières suivantes :

« Fournitures d'entretien et de petit équipement » (compte 6063) : ce poste baisse de 110 k€, en raison d'un changement de la nomenclature Nacres en 2018 ; certaines charges imputables antérieurement à ce compte sont comptabilisées désormais au compte 6067 (cf. *infra*).

« Fournitures, matériels enseignement, recherche » (compte 6067) : l'augmentation en valeur de 180 k€ enregistrée à ce compte est due, d'une part, au changement de nomenclature évoquée *supra* et, d'autre part, à un accroissement de l'activité lié à la signature d'importants contrats à la fin de 2017 et au début de 2018 (laboratoires LBHE, UCCS et LSEE notamment).

« Entretien et réparations sur biens immobiliers » (compte 6152) : les charges progressent de 499 k€, sous l'effet des nombreuses opérations d'entretien et de réparation conduites par l'établissement, cette variation étant répartie principalement entre le site d'Arras (+ 347 k€) et le site de l'IUT de Béthune (+ 158 k€).

Il convient de noter également qu'une clarification des critères de distinction des charges et des immobilisations a contribué à l'augmentation de ce poste.

« Etudes et recherches » (compte 617) : le poste enregistre une baisse en valeur de 102 k€ qui s'explique principalement par la réalisation d'une prestation en 2017 (projet EITRE : 74 k€).

« Personnel prêté à l'établissement » (compte 62142) : les charges augmentent de moitié, pour s'établir à 272 k€ ; cette évolution est due à hauteur de 72 k€ à une modification de la nomenclature Nacres, les indemnités de stage étant comptabilisées à ce compte depuis le 2018 alors qu'elles étaient comptabilisées au compte 6578 jusqu'au premier trimestre 2017.

« Missions » (compte 6256) : une hausse de 113 k€ est enregistrée à ce poste ; celle-ci est due à la mise en place de procédures par la direction des affaires financières entraînant *de facto* un rattachement plus fin des charges à l'exercice ainsi qu'à la tenue de cérémonies particulières en 2018 (Institut Confucius, IUT etc.).¹²

Le taux de flexibilité des charges¹³ passe de 11,4 % en 2017 à 13,1 % en 2018.

¹² Informations fournies par la direction des affaires financières

¹³ Le taux de flexibilité des charges est obtenu en rapportant le total des charges des comptes 60, 61 et 62 au total des charges décaissables. Il traduit la marge de manœuvre dont dispose l'Université en matière de charges courantes. Plus ce taux augmente, plus la marge de manœuvre est importante

2. La masse salariale

La masse salariale est formée des charges de personnel (salaires et traitements, charges sociales et autres charges de personnel) et des impôts sur rémunérations (comptes 6331 et 6332) ; elle représente, respectivement, 79 % des charges de fonctionnement et 85 % des charges décaissables.

La masse salariale régresse de 1% en 2018 (soit (-) 850 k€ en valeur), pour s'établir à 76 153 k€

Cette variation à la baisse est concentrée avant tout sur les postes « charges sociales » et « autres charges de personnel » ; elle s'explique par l'évolution du montant des charges à payer (*i.e.* des charges rattachées à l'exercice mais non encore décaissées) entre 2016 et 2018, à savoir :

Année	Montant des charges à payer (en k€)
2016	3 849
2017	4 994
2018	4 531

Cette évolution a contribué ainsi à une diminution de 1 608 k€ de la masse salariale entre 2017 et 2018 et, spécifiquement, à une baisse de 911 k€ des charges sociales et autres charges de personnel.

Le montant des charges à payer comptabilisé en 2018 (4 531 k€) est réparti de la façon suivante :

- 1 463 k€ au titre des droits à congés non pris ;
- 3 068 k€ au titre des autres charges à payer (dont les charges au titre des heures complémentaires), étant rappelé que depuis 2017, les charges à payer relatives aux heures complémentaires des enseignants titulaires intègrent également la charge de 4/10^{èmes} du budget d'heures complémentaires de l'année universitaire en cours. Ainsi, en 2018, le montant des charges à payer au titre des heures complémentaires pour l'année universitaire 2018/2019 s'élève à 2 519 k€.

Les principales évolutions des composantes de la masse salariale sont retracées ci-après¹⁴:

Masse salariale sur SCSP :

- effet Glissement Vieillesse Technicité positif (GVT positif) : (+) 515 k€ ;
- cours complémentaires et vacances d'enseignement : (-) 482 k€
- primes et indemnités : (+) 465 k€, dont 167 k€ liés à la mise en œuvre du RIFSEEP, pour les personnels « BIATSS et autres personnels », (-) 53 k€ au titre de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR), pour les personnels « enseignants et enseignants-chercheurs » et 351 k€ liés à la compensation de la hausse de la CSG, pour l'ensemble des personnels ;
- allocations de retour à l'emploi (ARE): (-) 197 k€ (diminution liée à l'adhésion de l'établissement au régime d'assurance chômage à compter de septembre 2015).

Masse salariale sur ressources propres :

- cours complémentaires et vacances d'enseignement : (+) 303 k€ ;
- charges sociales CAS pensions + ATI : pensions : (+) 114 k€ (progression liée à la hausse constatée s'agissant des rémunérations principales).

3. Les autres charges de fonctionnement

Les autres charges de fonctionnement sont composées notamment des impôts et taxes (hors impôts sur rémunérations) et des charges de fonctionnement diverses.

Il est enregistré une baisse en valeur de ces charges de 4 207 k€, celle-ci étant liée avant tout à l'évolution du poste « autres charges spécifiques » (compte 6578). Cette diminution est due à la conjonction de deux phénomènes :

- versement en 2017 à la COMUE Lille-Nord de France du solde dû au titre de l'accord relatif au transfert des moyens de l'ESPE (4 565 k€) ;
- versement en 2018 d'une subvention à l'INRA de 350 k€ au titre de la construction du laboratoire INRA d'Arras et versement en 2018 d'une subvention de 150 k€ au CNRS au titre du développement et du maintien des infrastructures de recherche (laboratoire CRIL).

Il est noté également la baisse également de 76 k€ de la cotisation au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) (compte 6378).

¹⁴ Informations fournies par la direction des ressources humaines

4. Les dotations aux amortissements, provisions, dépréciations et VNC des éléments d'actif cédés

Le poste « dotations aux amortissements, provisions et dépréciations et valeur nette comptable (VNC) des éléments d'actif cédés » est stable comparativement à 2017, les dotations s'établissant à 6 343 k€.

Les dotations aux provisions pour risques et charges et les dotations pour dépréciations des créances clients atteignent respectivement 578 k€ et 88 k€ (cf. paragraphe III. F.).

5. Les charges financières

Les charges financières s'élèvent à 77 K€; elles correspondent en quasi-totalité à la dépréciation de la participation dans le capital social de la société IFMAS.

C. Le résultat patrimonial

Le compte de résultat peut être représenté sous la forme synthétique suivante :

en k€

CHARGES	2 018	PRODUITS	2 018
Masse salariale	76 153	SCSP et subventions MESRI	84 441
Conso, approv, travaux et services	11 795	Autres produits sans contrepartie directe	5 744
Autres charges	1 953	Produits avec contrepartie directe	5 776
Dotations aux amortissements	7 008	Autres produits	4 169
Charges financières	77		
Total charges	96 986	Total produits	100 130
Résultat patrimonial (bénéfice)	3 144		

Le total des produits et des charges enregistrés au compte de résultat s'élève, respectivement à 96 986 k€ et 100 130 k€, ce qui induit un résultat patrimonial de (+) 3 144 k€.

Par comparaison, le résultat patrimonial 2017 était négatif et s'établissait à (-) 2 182 k€.

La variation constatée entre 2017 et 2018, soit (+) 5 326 k€ peut s'expliquer notamment, par les évènements suivants:

- versement en 2017 de 4 565 k€ à la COMUE LNF au titre du solde de l'accord relatif au transfert des moyens de l'ESPE ;
- cessions d'éléments d'actif en 2017 pour un montant total de 282 k€, sans correspondance en 2018 ;
- repli de la masse salariale entre 2017 et 2018 (soit (-) 850 k€) ;

D. La capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF correspond à la trésorerie potentielle dégagée par les opérations de gestion. Elle représente la capacité de l'établissement à financer, sur ses ressources propres, les besoins liés à son activité, au renouvellement de ses biens immobilisés ou encore les nouveaux investissements.

Détermination de la CAF

Capacité d'autofinancement 2018	en €
Total des produits	100 130 569,49
Total des charges	96 986 444,65
= Résultat patrimonial de l'exercice :	(+) 3 144 124,84
+ Dotation aux amortissements, provisions et dépréciations	(+) 7 085 285,16
- Reprise sur amortissements et provisions	(-) 772 353,94
- Valeur nette comptable des éléments actifs cédés	(-)
- Produits de cessions d'éléments d'actif	(-)
- Reprise au résultat des financements de l'actif	(-) 3 396 631,07
= Capacité d'autofinancement de l'exercice	(+) 6 060 424,99

Elle s'établit à (+) 6 060 k€ en 2018, après (+) 5 027 k€ en 2016 et (+) 440 k€ en 2017. La variation constatée est due à l'évolution favorable du résultat patrimonial.

E. La variation du fonds de roulement

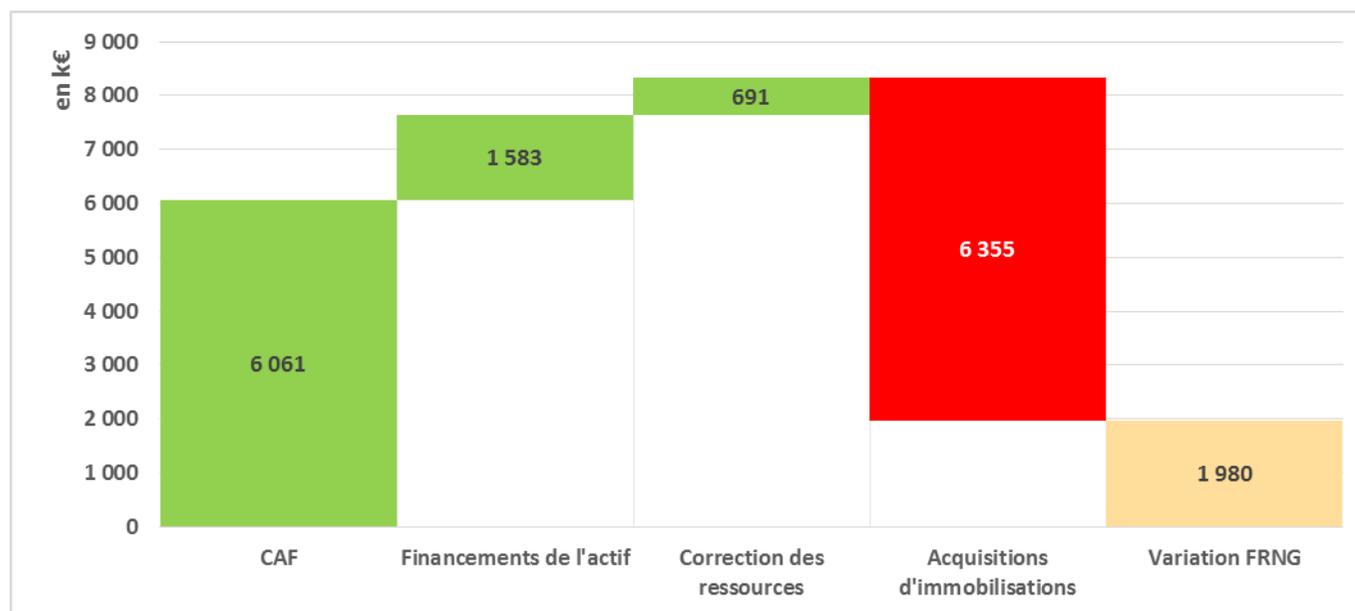
Cf. Annexe VIII

Le tableau de financement des emplois durables permet d'apprécier les cycles de financement et d'investissement. Il met en lumière les opérations qui ont contribué à l'évolution du patrimoine et fait apparaître les **flux de trésorerie potentiels** qui permettent d'expliquer la variation du fonds de roulement.

En 2018, la capacité d'autofinancement et les financements externes de l'actif représentent, respectivement, 73% et 19 % des ressources stables.

L'équilibre « emplois-ressources » se traduit par un apport au fonds de roulement d'un montant de 1 980 k€.

Cette variation du fonds de roulement (FRNG) peut être représentée schématiquement de la manière suivante :



La variation du fonds de roulement peut s'expliquer par les éléments suivants :

- le niveau de la capacité d'autofinancement (CAF) qui bénéficie, dans une certaine mesure, du repli de la masse salariale (cf. paragraphe IV. B. 2.); pour information, la CAF s'élevait à 5 027 k€ en 2016.
- des corrections de ressources « exceptionnelles » qui ont été comptabilisés via le compte de report à nouveau (remboursement attendu au titre de la TVA des années 2016 et 2017 et financement du projet ACCITE (cf. paragraphe II. A. 3.))¹⁵ ;
- le report en 2019 de certaines acquisitions d'immobilisations.¹⁶

Cette variation s'est traduite par un abondement de la trésorerie de 886 k€ et une augmentation du besoin en fonds de roulement de 1 094 k€ (cf. Annexe IX).

V. Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture : Néant

Engagements hors bilan : Néant

¹⁵ Seules les opérations de correction ayant pour contrepartie un compte de classe 4 sont prises en considération sur la ligne « Correction de ressources » du tableau de financement

¹⁶ Information fournie par la direction des affaires financières

Répartition de l'effectif par catégorie au 31 décembre 2018 (en équivalent temps plein travaillé)

Catégories d'emplois	Nature des emplois	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires
		CDI
	Non permanents	CDD
S/total EC		

BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires
		CDI
	Non permanents	CDD
S/total Biatss		
Totaux		

Réalisé 2017	
Emplois sous plafond Etat	Emplois financés hors SCSP
473,85	
4,00	
80,96	15,89
558,81	15,89

361,86	
17,23	5,70
47,81	24,89
426,90	30,59
985,71	46,48

Réalisé 2018	
Emplois sous plafond Etat *	Emplois financés hors SCSP
467,80	
3,33	
88,61	17,10
559,74	17,10

370,94	
18,05	4,39
40,01	27,79
429,00	32,18
988,74	49,28

* plafond d'emplois fixé à 1 119 pour 2018

VI. La structure financière

A. Le fonds de roulement

Le bilan, retraité sous forme d'un « bilan fonctionnel », permet de mesurer la solidité de la structure financière de l'établissement et de dégager le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

Le fonds de roulement représente l'excédent des ressources durables sur les emplois stables, soit le surplus de ressources pérennes dont dispose l'Université, après financement des investissements.

Cet excédent représente la marge de sécurité financière de l'établissement; il permet de financer les investissements et les besoins du cycle d'exploitation, nés du décalage entre l'encaissement des créances clients et le paiement des dettes fournisseurs.

Le fonds de roulement net global de l'exercice 2018 s'élève à 20 037 k€.

En k€

EMPLOIS STABLES	ACTIF IMMOBILISE BRUT	2 018	RESSOURCES STABLES	RESSOURCES PROPRES	2 018
	Immobilisations incorporelles	1 281		Fonds propres	115 340
	Immobilisations corporelles	151 014		Provisions pour risques/charges	578
	Immobilisations financières	94		Dépréciations	802
	Total I	152 389		Amortissements cumulés	55 706
		FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG)			
		20 037	Total II		172 426

En 2018, les charges décaissables de l'Université (charges hors dotations aux amortissements, provisions, dépréciations et valeur nette comptable des éléments d'actif cédés) s'établissent à 89 978 k€, ce qui représente une moyenne mensuelle de 7 498 k€. En conséquence, le fonds de roulement de 20 037 k€ (contre 18 057 k€ en 2017) couvre 80 jours de charges décaissables (contre 69 jours en 2017).

B. Le besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement correspond au besoin de financement lié au fonctionnement courant de l'Université.

Les dettes fournisseurs en attente de paiement excédant les créances clients en attente d'encaissement, le besoin en fonds de roulement (BFR) au 31 décembre 2018 est négatif à hauteur de (-) 4 586 k€.

L'activité courante de l'Université génère donc un excédent de financement qui abonde le fonds de roulement.

En k€

ACTIF CIRCULANT		2 018	PASSIF CIRCULANT		2 018
Créances d'exploitation			Dettes d'exploitation		
- Stocks bruts			- Dettes fournisseurs, comptes rattachés.		2 418
- Avances, acompte sur commandes		4	- Dettes sociales et fiscales		4 586
- Clients, comptes rattachés bruts		5 443	- Autres dettes		654
- Autres créances d'exploitation		1 733	- Avances et acomptes reçus		2 213
Créances hors exploitation			Dettes hors exploitation		
- Créances diverses		752	- Dettes diverses		1 447
- Charges constatées d'avance		29	- Produits constatés d'avance		1 229
Total II		7 961	RESSOURCE EN FONDS DE ROULEMENT		
			(-) 4 586		
			Total II		12 547

C. La trésorerie

1. La détermination de la trésorerie

L'excédent de financement constaté *supra* constitue une ressource de trésorerie qui, ajoutée au fonds de roulement, détermine le montant de la trésorerie.

La trésorerie permet d'établir l'équilibre entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

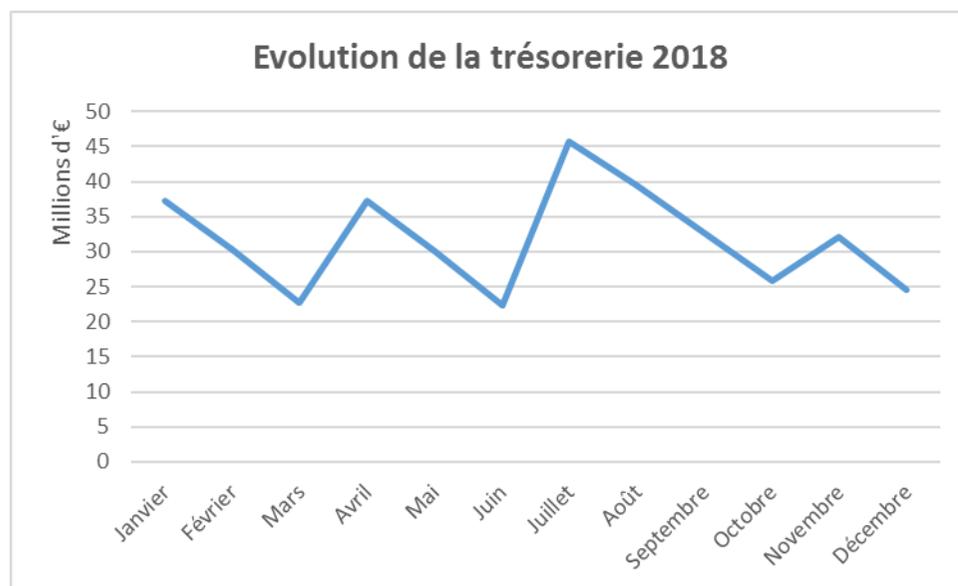
En k€

Ressources stables	172 426
Emplois stables (actif immobilisé brut)	152 389
Fonds de roulement net global (a)	20 037

Passif circulant	12 547
Actif circulant	7 961
Ressource en fonds de roulement (b)	4 586

Trésorerie (a) + (b)	24 623
-----------------------------	---------------

2. L'évolution de la trésorerie



La trésorerie de l'Université s'établit à 24 623 k€ au 31 décembre 2018, en progression de près de 4 % par rapport à 2017.

Elle permet à l'établissement d'assurer dès le début 2018 le paiement des dettes de l'exercice 2017 ainsi que celles du nouvel exercice.

La courbe de trésorerie est très marquée par les fluctuations liées aux dates d'encaissements des acomptes sur la subvention pour charges de service public du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (encaissement d'acomptes de 20 967 k€ en janvier, de 20 967 k€ en avril, de 29 353 k€ en juillet, de 12 585 k€ en novembre et de 118 k€ en décembre).

En janvier, la trésorerie atteint son point bas, soit 22 341 k€.

D. Conclusion

La capacité d'autofinancement 2018 se situe à un bon niveau. Le fonds de roulement et la trésorerie de l'Université sont largement positifs. Il est donc possible de conclure que l'équilibre financier est respecté. La structure financière de l'Université est éminemment solide et permet d'envisager, à court terme, la poursuite de la politique de maintien des effectifs en personnel et de la politique d'investissement prudente, mais substantielle, conduites par la présidence de l'établissement.

VII. Annexes

Annexe I

Université d'Artois Année 2018		Tableau des Provisions et Dépréciations			
Rubriques		Provisions au début de l'exercice	Augmentations (Dotations de l'exercice)	Diminutions (Reprises de l'exercice)	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées					
Provisions pour risques et charges		748 492,84	577 514,87	-748 492,84	577 514,87
15110000	Provisions pour litiges	0,00	18 000,00	0,00	18 000,00
15820000	Provisions pour CET	364 822,29	399 269,40	-364 822,29	399 269,40
15870000	Prov alloc perte d'emploi indemnités licenciement	383 670,55	160 245,47	-383 670,55	160 245,47
Dépréciations		660 932,84	165 216,75	-23 861,10	802 288,49
29610000	Dépréciation-titres de participation	0,00	77 000,00	0,00	77 000,00
49110000	Dépréciations Clients divers	659 569,74	87 775,65	-22 498,00	724 847,39
49120000	Dépréciations Étudiants	1 363,10	441,10	-1 363,10	441,10
TOTAL		1 409 425,68	742 731,62	-772 353,94	1 379 803,36

Annexe II

Université d'Artois Année 2018		Tableau des Immobilisations					
Rubriques et postes		Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
			Par virement de poste	Acquisitions/ mises à disposition/ transferts	Par virement de Poste	Cessions / Mises au rebut	
Immobilisations Incorporelles		1 247 008,23	0,00	39 832,40	0,00	-6 023,06	1 280 817,57
20531000	Logiciels acquis ou sous-traités	1 247 008,23	0,00	39 832,40	0,00	-6 023,06	1 280 817,57
Immobilisations Corporelles		144 784 817,63	2 145 393,88	3 112 315,19	-50 198,28	-1 330 641,54	148 661 686,88
21126000	Terrains aménagés mad	22 633 070,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 633 070,00
21217000	Agencement terrain nus	40 050,79	0,00	0,00	0,00	0,00	40 050,79
21227000	Agencement terrains acquis	179 466,19	0,00	0,00	0,00	0,00	179 466,19
21270000	Agencem terrains sites naturels	0,00	13 457,76	0,00	0,00	0,00	13 457,76
21315600	Construction bâtiments mad	53 729 465,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 729 465,00
21315700	Construction bâtiments acquis	25 096 501,37	2 984,11	0,00	0,00	0,00	25 099 485,48
21355700	Construction agencement acquis	13 532 499,44	2 004 016,09	258 076,99	0,00	0,00	15 794 592,52
21511700	Installations complexes acquis	1 158 557,09	0,00	40 437,61	0,00	0,00	1 198 994,70
21547000	Matériel acquis	7 815 268,23	50 198,28	1 695 023,22	-50 198,28	-62 815,37	9 447 476,08
21557000	Outils acquis TEC	126 757,51	0,00	124 287,51	0,00	0,00	251 044,91
21567000	Matériel d'enseignement	4 604 337,22	0,00	10 505,75	0,00	-149 955,46	4 464 887,51
21577000	Agencem & aménag mat acquis	7 953,40	0,00	0,00	0,00	0,00	7 953,40
21600000	Collections	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
21817000	Install génér, agnct acquis	576 782,87	0,00	3 142,60	0,00	0,00	579 925,47
21827000	Matériel de transport acquis	677 492,31	0,00	26 098,08	0,00	0,00	703 590,39
21831700	Matériel de bureau acquis	327 030,79	0,00	6 418,80	0,00	-36 772,96	296 676,63
21832700	Matériel informatique acquis	7 856 327,60	0,00	727 360,71	0,00	-308 559,85	8 275 128,46
21847000	Mobilier acquis	3 974 230,60	0,00	50 872,22	0,00	-663 120,34	3 361 982,48
21887000	Matériels divers acquis	2 447 027,22	74 737,64	170 091,81	0,00	-109 417,56	2 582 439,11
Immobilisations mises en concession							
Immobilisations corporelles en cours		1 244 064,66	103 364,93	3 222 149,86	-2 198 560,53	-18 737,34	2 352 281,58
23110000	Immobilisations en cours	0,00	0,00	13 457,76	-13 457,76	0,00	0,00
23130000	Immobilisations en cours	1 244 064,66	103 364,93	3 153 955,73	-2 174 919,50	0,00	2 326 465,82
23180000	Immobilisations en cours	0,00	0,00	10 183,27	-10 183,27	0,00	0,00
23810000	Av vers immo corporelles	0,00	0,00	44 553,10	0,00	-18 737,34	25 815,76
Immobilisations grevées de droits							
Immobilisations Corporelles (Biens Vivants)							
Participations et créances rattachées à des participations		77 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 000,00
26180000	Titres-autres	77 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 000,00
Autres immobilisations financières		18 658,07	0,00	0,00	0,00	-1 300,00	17 358,07
27430000	Prêts au personnel	1 300,00	0,00	0,00	0,00	-1 300,00	0,00
27510000	Dépôts	1 754,33	0,00	0,00	0,00	0,00	1 754,33
27550000	Cautionnements	15 603,74	0,00	0,00	0,00	0,00	15 603,74
TOTAL		147 371 548,59	2 248 758,81	6 374 297,45	-2 248 758,81	-1 356 701,94	152 389 144,10

Annexe III

Université d'Artois Année 2018	Tableau des durées d'amortissement	
Comptes	Libellé	Durée d'amortissements en annuité
20531000	Logiciels	3
20532000	Logiciels créés	3
20580000	Autres concessions, brevets, licences, marques et valeurs similaires	5
21217000	Agencements et aménagements de terrains acquis	10
21227000	Agencements et aménagements de terrains aménagés acquis	10
21256000	Agencements et aménagements de terrains bâtis reçus en dotation ou en affectation	20
21356000	Installations générales, agencements, aménagements des constructions affectées ou remises en dotation	20
21357000	Installations générales, agencements, aménagements des constructions acquises	20
21358000	Autres installations générales, agencements, aménagements des autres constructions	20
21457000	Installations générales, agencements, aménagements des constructions sur sol d'autrui	20
21517000	Installations techniques complexes acquises	10
21537000	Matériel scientifique acquis	10
21557000	Outillages acquis	5
21567000	Matériels d'enseignement acquis	10
21577000	Agencements et aménagements du matériel et outillage acquis	10
21617000	Collections de documentation	10
21817000	Installations générales, agencements, aménagements divers	20
21827000	Matériel de transport acquis	5
21837000	Matériel de bureau acquis	5
21838000	Autre matériel de bureau	5
21847000	Mobilier	10
21877000	Matériel informatique	5
21878000	Autre matériel informatique	5
21887000	Matériel divers	10

Comptes	Libellé	Durée d'amortissements en annuité
21126000	Terrains aménagés reçus en dotation ou en affectation	0
21316000	Bâtiments affectés ou remis en dotation (détail en fin de liste)	
21317000	Bâtiments acquis (détail en fin de liste)	
	Bâtiments de la catégorie A:	
	Structure 57%	50
	Couverture 8%	25
	Agencement intérieur 15%	15
	Menuiseries extérieures 4%	15
	Fluides 16%	15
	Bâtiments de la catégorie B:	
	Structure 55%	50
	Couverture 6%	25
	Agencement intérieur 15%	15
	Menuiseries extérieures 8%	15
	Fluides 16%	15
	Bâtiments de la catégorie C:	
	Structure 48%	50
	Couverture 8%	25
	Agencement intérieur 15%	15
	Menuiseries extérieures 4%	15
	Fluides 25%	15
	Bâtiments de la catégorie D:	
	Structure 46%	50
	Couverture 6%	25
	Agencement intérieur 15%	15
	Menuiseries extérieures 8%	15
	Fluides 25%	15

Annexe IV

Université d'Artois Année 2018	Tableau des Amortissements			
Rubriques et postes	Cumulés au début de l'exercice	Augmentation (Dotations de l'exercice hors dotations liées aux éléments de l'actif sortis)	Diminution (amortissements afférents aux éléments de l'actif sortis+ régularisations amortis N-1)	Cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations Incorporelles	1 108 614, 11	78 387, 27	6 023, 06	1 180 978, 32
20531000 Logiciels acquis ou sous-traités	1 108 614, 11	78 387, 27	6 023, 06	1 180 978, 32
Immobilisations Corporelles	49 587 002, 10	6 228 166, 15	1 289 771, 07	54 525 397, 18
21126000 Terrains aménagés mad	0, 00	0, 00	0, 00	0, 00
21217000 Agencement terrain nus	31 000, 06	2 073, 77	0, 00	33 073, 83
21227000 Agencement terrains acquis	112 902, 71	17 946, 62	0, 00	130 849, 33
21270000 Agencement terrains sites naturels	0, 00	136, 81	0, 00	136, 81
21315600 Construction bâtiments mad	17 213 268, 99	2 151 658, 31	0, 00	19 364 927, 30
21315700 Construction bâtiments mad	9 235 463, 95	937 945, 09	0, 00	10 173 409, 04
21355700 Construction agencements acquis	2 208 564, 72	743 879, 48	15, 19	2 952 429, 01
21511700 Installations complexes acquis	841 909, 09	100 076, 17	0, 00	941 985, 26
21547000 Matériel acquis	4 600 140, 80	660 310, 19	52 028, 79	5 208 422, 20
21557000 Outillage acquis TEC	97 442, 15	11 332, 95	0, 00	108 775, 10
21567000 Matériel d'enseignement acquis	3 847 927, 09	220 463, 75	147 646, 27	3 920 744, 57
21577000 Agencems & aménag mat acquis	7 953, 40	0, 00	0, 00	7 953, 40
21600000 Collections	2 000, 00	0, 00	0, 00	2 000, 00
21817000 Install génér agnct acquis	506 011, 57	14 813, 85	0, 00	520 825, 42
21827000 Matériel de transport acquis	492 643, 29	67 912, 99	0, 00	560 556, 28
21831700 Matériel de bureau acquis	314 261, 36	5 206, 14	36 772, 96	282 694, 54
21832700 Matériel informatique	5 192 736, 13	1 012 202, 32	305 922, 35	5 899 016, 10
21847000 Mobilier acquis	3 651 232, 00	82 632, 67	663 120, 34	3 070 744, 33
21887000 Matériels divers acquis	1 231 544, 79	199 575, 04	84 265, 17	1 346 854, 66
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours	0, 00	0, 00	0, 00	0, 00
23110000 Immobilisations en cours	0, 00	0, 00	0, 00	0, 00
23130000 Immobilisations en cours	0, 00	0, 00	0, 00	0, 00
23180000 Immobilisations en cours	0, 00	0, 00	0, 00	0, 00
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations Corporelles (Biens Vivants)				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Total	50 695 616 ,21	6 306 553 ,42	1 295 794 ,13	55 706 375 ,50

Annexe V

Université d'Artois Année 2018	Tableau des financements de l'actif								
Rubriques et postes	Cumul net au début de l'exercice	Augmentations			Diminutions				Cumul net à la fin de l'exercice
		Financements reçus	Financements reconstitués suite à la reprise de la dépréciation de l'actif financé	Reclassement ou correction d'erreur	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprise suite à la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à la cession ou mise au rebut de l'actif financé	Reclassement, correction d'erreur ou sortie suite à cession	
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR L'ÉTAT	73 516 332,78				-2 358 997,40		- 832 305,25		70 325 030,13
Financements non rattachés à des actifs déterminés									
Financements rattachés à des actifs déterminés	73 516 332,78				- 2 358 997,40		- 832 305,25		70 325 030,13
- Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements	59 149 266,01				- 2 151 658,31				56 997 607,70
- Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété									
- Financement des autres actifs :	14 367 066,77				- 207 339,09		- 832 305,25		13 327 422,43
État	14 367 066,77				- 207 339,09		- 832 305,25		13 327 422,43
Agence nationale de la recherche (ANR) - IA									
Autres									
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ÉTAT	505 541,09	1 582 698,32			- 205 328,42				1 860 971,44
Financements non rattachés à des actifs déterminés		577 287,22							577 287,22
- Régions									
- Départements									
- Autres		577 287,22							577 287,22
Financements rattachés à des actifs déterminés	505 541,09	1 005 411,10			- 205 328,42				
- Régions	44 431,81	230 692,28			- 47 970,03		- 5 223,15		221 930,91
- Départements	4 614,48				- 2 399,27				2 215,21
- Communes et groupements de Communes									
- Autres collectivités et établissements publics	1 810,58				- 1 810,58				
- Union Européenne	53 781,50	370 042,91			- 70 979,79		- 10 639,56		342 205,06
- Autres organismes									
- Autres	400 902,72	404 675,91			-82 168,75		- 6 076,84		717 333,04
TOTAUX	74 021 873,87	1 582 698,32	0,00	0,00	- 2 564 325,82	0,00	- 832 305,25	- 21 939,55	72 186 001,57

Annexe VI

Université d'Artois Année 2018		Echéances des créances et dettes à la clôture d'exercice						
		Degré de liquidité de l'actif				Degré d'exigibilité du passif		
CREANCES	Montant brut au bilan	Echéances à moins un an	Echéances à plus un an (A) (B)	DETTE	Montant brut au bilan	Ech. à moins un an	Ech. à plus un an (C) (D) (E)	Ech. à plus cinq ans
Créances de l'actif immobilisé:				Dettes financières:				
Créances rattachées à des participations	77 000,00		77 000,00	Emprunts obligataires				
Prêts				Emprunts souscrits auprès des des établissements financiers				
Autres créances immobilisées	17 358,00		17 358,00	Dettes financières et autres emprunts				
Créances de l'actif circulant :				Dettes non financières :				
Créances sur des entités publiques	2 272 698,20	1 653 377,91	619 320,29	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 340 713,00	3 317 304,12	23 408,88	
Créances clients et comptes rattachés	5 443 165,40	5 443 165,40		Dettes fiscales et sociales	4 586 114,11	4 586 114,11		
Créances sur les redevables (produit de la fiscalité affectée)	163 705,00	163 705,00		Avances et acomptes reçus	2 212 750,61	2 212 750,61		
Avances et acomptes versés sur commande	4 531,44	4 531,44		Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers	402 576,60	402 576,60		
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers				Autres dettes non financières	775 696,78	775 696,78		
Créances sur les autres débiteurs	48 206,11	48 206,11		Produits constatés d'avance	1 228 525,21	1 228 525,21		
Charges constatées d'avance	28 559,66	28 559,66						
TOTAL	8 055 223,81	7 341 545,52	713 678,29	TOTAL	12 546 376,31	12 522 967,43	23 408,88	

(A) participation IFMAS SAS (B) Dépôts et cautionnements versés (C) Retenues de garantie sur marchés (D) Compte 4191 (E) Compte 4735

Annexe VII

Université d'Artois Année 2018		TABLEAU DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR PRONONCEES EN 2018			
Compte Client	Montant	Décisionnaire	Compte d'imputation au 31/12/2018	TEXTE	
2356	110,44 €	Président	41110000	ADM NON VALEUR NET ECLAIR TEP HTVA STE FERMEE	
4552	126,00 €	Président	51173000	ADM NON VALEUR ABDOUL WAHAB MAHAMANE BOLMEY REJ FI	
5293	126,00 €	Président	51173000	ADM NON VALEUR FATNA BENDOUINA REJETS PRELTS BANC	
5701	180,71 €	Président	41110000	ADM NON VALEUR PAWEL WITCZAK DDE REMBT IRCANTEC	
RAFP 2016	13,30 €	Président	41110000	ADM NON VALEUR RA FP 2016 LAURENT PHILIPPE	
RAFP 2016	12,27 €	Président	41110000	ADM NON VALEUR RA FP 2016 ISABELLE ESTEVE	
RAFP 2016	64,15 €	Président	41110000	ADM NON VALEUR RAFP 2016 LE MAITRE ERIC	
4981	16 800,00 €	Conseil d'administration	41600000	ADM NON VALEUR STE SO FIL EC REDREST JUDIC FORCLOS	
5408	2 982,07 €	Conseil d'administration	41600000	ADM NON VALEUR STE SAVREUX LIQUIDATION JUDICIAIRE	
5711	3 464,79 €	Conseil d'administration	41600000	ADM NON VALEUR ESTELLE DESLEMES CERTIF IRRECOUV	
2377	789,80 €	Président	44170000	ADM NON VALEUR UNIV SOUTHAMPTON EOTP DSTLX0166REN	
4490	53,00 €	Président	51173000	ADM NON VALEUR DYLAN LEMOINE REJET BOX INSC 17 18	
5380	53,00 €	Président	51173000	ADM NON VALEUR ESSONO NGUEMA REJET BOX INSC 17 18	
6232	28,10 €	Président	51173000	ADM NON VALEUR MAUREEN DUBOIS REJETS INSC 17 18	
6438	63,00 €	Président	51173000	ADM NON VALEUR KORDOU SOUAD REJET PRELT INSC 17 18	
6456	63,00 €	Président	51173000	ADM NON VALEUR DARRAS CLEMENT REJ PRELT INSC 17 18	
6547	40,00 €	Président	51173000	ADM NON VALEUR DEMESTER JEANNE REJET CHQ DAEU	
7086	7,39 €	Président	41600000	ADM NON VALEUR VASSE CLAUDINE TPERCU PAIE FEV 18	
7087	0,01 €	Président	41600000	ADM NON VALEUR LESAGE AMBRE ECART PAIE FEV 18	
2377	0,06 €	Président	44170000	ADM NON VALEUR COMPL AV 210000132 UNIV SOUTHAMPTON	
6083	101,00 €	Président	51173000	ADM NON VALEUR SENE MAMADOU INSCR 2017/2018	
6246	126,00 €	Président	51173000	ADM NON VALEUR SUIRAUX FANNY INSC 2017/2018	
6476	126,00 €	Président	51173000	ADM NON VALEUR GOIO MABIALA ENRIQUE INSC 2017/2018	
6861	40,00 €	Président	41600000	ADM NON VALEUR IZYDORCZYK LAURE REJET CHQ DAEU	
7241	666,77 €	Président	46300000	ADM NON VALEUR LAMOURET SANDRINE PAIE JANVIER 2017	
4836	800,00 €	Président	41600000	ADM NON VALEUR OUARDANE SOUFIAN RSDL REMBT AMI	
Total	26 836,86 €				

Annexe VIII

Université d'Artois Année 2018		Tableau de financement (partie I)			
EMPLOIS	2018	2017	RESSOURCES	2018	2017
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	6 355 560,11	3 758 132,54	Capacité d'autofinancement de l'exercice	6 060 424,99	439 587,89
Immobilisations incorporelles	39 832,40	98 153,53	Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé	1 300,00	292 892,77
Immobilisations corporelles	6 315 727,71	3 649 809,01	Cessions d'immobilisations		281 988,77
Immobilisations financières		10 170,00	Cessions ou réductions d'immobilisations financières	1 300,00	10 904,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Augmentation des fonds propres	2 274 106,49	230 025,13
Réduction de capitaux propres			Augmentation de dotations		
Remboursement de dettes financières			Augmentation des autres fonds propres	1 582 698,32	407 130,34
			Correction Ressources (report à nouveau) ¹⁷	691 408,17	-177 105,21
			Augmentation des dettes financières		
TOTAL DES EMPLOIS	6 355 560,11	3 758 132,54	TOTAL DES RESSOURCES	8 335 831,48	962 505,79
Variation du fonds de roulement net global (ressource nette)	1 980 271,37		Variation du fonds de roulement net global (emploi net)		2 795 626,75

¹⁷ Au titre de cette rubrique, seules sont retenues les opérations qui ont pour contrepartie un compte de classe 4, c'est-à-dire les opérations qui ont généré ou qui vont générer un flux de trésorerie

Annexe IX

Université d'Artois Année 2018	Tableau de financement (partie II)			
Variation du fonds de roulement net global	2018			2017
	Besoins (1)	Dégagement (2)	Solde (2-1)	Solde
VARIATIONS "EXPLOITATION"				
Variation des actifs d'exploitation :				
Stock et en cours				
Avances et acomptes versés sur commandes		67 238,94		
Créances client comptes rattachés et autres créances d'exploitation (a)	2 668 969,60			
Variation des dettes d'exploitation :				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 770 124,19		
Dettes fournisseurs comptes rattachés et autres dettes d'exploitation (b)		25 443,63		
TOTAUX	2 668 969,60	1 862 806,76		
A. Variation nette "Exploitation" (c)			-806 162,84	1 434 136,07
VARIATIONS "HORS EXPLOITATION"				
Variation des autres débiteurs (a) (d)	601 438,72			
Variation des autres créditeurs (b)		313 570,26		
TOTAUX	601 438,72	313 570,26		
B. Variation nette "Hors exploitation" (c)			-287 868,46	33 320,46
TOTAL (A+B)			1 094 031,30	
Besoin de l'exercice en fonds de roulement				
Ou				
Dégagement net de fond de roulement dans l'exercice				1 467 456,53
VARIATIONS "TRESORERIE"				
Variation des disponibilités	886 345,24			
Variation des concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		105,17		
TOTAUX	886 345,24	105,17		
C. Variation Nette "Trésorerie" (c)			-886 240,07	1 328 170,22
VARIATIONS DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL TOTAL (A+B+C)			1 980 271,37	
Emploi Net				
Ou				
Ressource nette				2 795 626,75
(a) Y compris charges constatées d'avance selon leur affectation à l'exploitation ou non				
(b) Y compris produits constatés d'avance selon leur affectation à l'exploitation ou non				
(c) Les montants sont affectés du signe + lorsque les dégagements l'emportent sur les besoins et du signe - dans le cas contraire				
(d) Y compris valeurs mobilières de placement				

L'agent comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte financier,
Il affirme en outre, et sous les mêmes peines, que les opérations portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de l'Établissement et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance,

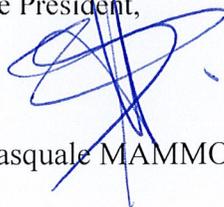
A Arras, le 28 février 2019
L'Agent comptable,



Fabien CAQUERET

L'ordonnateur soussigné, certifie l'exactitude du montant des mandats de dépenses et du montant des titres de recettes inscrits au présent compte financier,

A Arras, le 28 février 2019
Le Président,



Pasquale MAMMONE

Adopté par le Conseil d' Administration dans sa séance du 15 mars 2019,

A Arras, le
Le président du Conseil d' Administration

Pasquale MAMMONE